



## Compte rendu du CTL du 10 juin 2014

*En liminaire à ce CTL, les 3 OS ont déposé conjointement une motion d'alerte concernant les conditions de travail des agents et dénonçant les 3 tentatives de suicides ayant eues lieu sur le département depuis le début de l'année.*

5 points à l'ordre du jour :

- PV du 05/11/2013 (adopté)
- PV du 07/01/2014 (adopté, Solidaires n'a pas participé au vote)
- Départementalisation des Procédures Collectives au 01/09/2014
- Permanence de Bourg Madame
- Questions Diverses



### Départementalisation des procédures collectives au 1er septembre 2014 :

La mise en place de la cellule dédiée au procédures collectives sera effective au 01/09/14.

Elle sera rattachée au PRS.

Elle sera composée d'1 A (suppression d'1 A EDRA au tagerfip) et d'1 B issu des SIE de Perpignan exerçant déjà la mission. (suppression d'1B SIE Agly au tagerfip).



D'ores et déjà, SOLIDAIRES considère que cette volumétrie sera insuffisante au bon fonctionnement de cette cellule, compte tenu du nombre, de la complexité et de la technicité de traitement de ces dossiers.

Il ne faut pas occulter non plus la charge de travail occasionnée par les RJ et LJ, la situation tendue du PRS qui fonctionne déjà avec 1 B en moins et 1 autre qui ne sera pas remplacé au 1er septembre, ni encore le manque de maîtrise des nouveaux agents arrivés ou le traitement des dossiers des particuliers...

La Direction ne veut surtout pas surdoter la cellule mais elle s'engage à affecter un agent en renfort durant 6 mois à compter du

01/09/14 et à faire un point d'étape en fin d'année (avant Noël et quid des Etrences !!!) pour s'assurer du bon calibrage en personnel de cette cellule (des emplois, des emplois...).

Actuellement le volume des apurements des Procédures collectives dans les postes comptables et les services se révèle insuffisant et ne permet pas le transfert des stocks à la cellule.

au 31 mars 2014 les stocks recensés du département s'élèvent à 1971 dossiers : 1432 pour les professionnels et 539 pour les particuliers

Situation actuelle du PRS : 532 dossiers (soit 27% des procédures collectives du département) dont 494 pour les professionnels et 38 pour les particuliers



Dès le 01/09/14 la cellule traitera les ouvertures des nouvelles procédures collectives, pour le stock on verra plus tard....

La consultation quotidienne du BODACC, l'encodage dans RAR ou MYRIAM reste à la charge des trésoreries et des services dans l'attente de la mise en place d'une application commune RSP MEDOC (appelée aussi « l'Arlésienne »...)

Le PRS effectuera la production, l'intégration des dettes de l'article 40, et le suivi des dossiers.

Pour l'aspect immobilier, une redistribution des bureaux visant à regrouper le service est à l'étude.

### **VOTE :**

SOLIDAIRES et la CGT ont votés contre.  
FO s'est abstenu.

### **Permanence de Bourg Madame : Chronique d'une mort annoncée ...**

2 sites pour le Centre des Finances Publiques de Cerdagne classé difficile de par son éclatement et des contraintes qui en découlent.

La Trésorerie de Saillagouse a intégré de nouveaux locaux en juin 2013 (relogement conditionné par la Centrale à 0€ de loyer pour Bourg Madame) et l'antenne de Bourg Madame se transforme en permanence début juillet 2014.

Cette permanence s'effectuera donc dans un local mis à disposition par la commune à titre gratuit. Elle fonctionnera 2 jours par semaine (les lundi et mardi).

Pour, à terme, une ouverture d'un jour par semaine voir moins. C'est déjà la fin annoncée de la permanence.

SOLIDAIRES a une fois encore dénoncé la mise à mal du maillage territorial et du service public.

En accord avec le personnel, une rotation sera mise en place avec tous les agents sauf l'encadrement.

Cette antenne n'encaissera plus de numéraire, mais permettra le paiement par chèques et cartes bancaires, provoquant de fait une double comptabilité pour Saillagouse (aberrant !!!).

SOLIDAIRES a alerté la Direction sur l'absence du logiciel Caisse pour la délivrance des quittances.



### **VOTE :**

SOLIDAIRES et FO se sont abstenus  
La CGT a voté contre

Dans le même ordre d'idée, la Direction envisage une marche arrière sur l'antenne de Prats de Mollo...(à suivre).



## QUESTIONS DIVERSES ..... *Et il y en avait quelques-unes unes.....*

- **Prime d'accueil** : elle a été mise en paye fin mai, concerne 87 agents pour un montant global de 10400€ (de 50 à 400€) . M Bresson a admis que si l'idée était bonne, son application génère des inégalités et incompréhension (on veut faire bien mais...)
- **Prime d'intéressement** : 120€ brut sur la paye d'Août (les agents C apprécieront...)
- **Pont du 11 novembre** : Solidaires a demandé à la Direction de renouveler la procédure appliquée pour le pont de l'Ascension

(fermeture au public)

- **Fermeture** de la trésorerie de Villefranche de Conflent programmée pour le 01/01/2015 (Bonne Année !!!) ...jusque là les EMR feront le job. La Direction envisage de geler les postes en local pour le mouvement du 1<sup>er</sup> septembre, les OS s'y opposent.
- **Economies/économies** : la Direction a ressorti une note de 2012 pour ne plus rembourser aux OS les frais liés aux préparations et comptes rendus des CAPL et CTL ... Encore une entrave au droit syndical et à la défense des agents !!!! La Direction va quand même saisir la Centrale sur le sujet...
- **Grève** du 15/05/2014 : 33,94%
- **SPF / Stagiaires / EDRA / Tutorat / Formations** ... : si avoir des stagiaires peut sembler une bonne chose, cela se complique si l'on doit y affecter un tuteur alors même que les EDRA non formés n'en bénéficient pas (du temps, des agents, du retard...). Exit la BIA, bonjour FIDJI Stock, sans information ni formation préalable, les agents ont découvert ce nouvel outil sur leur PC du jour au lendemain. Une E-formation vient d'être délivrée aux agents (tous ??). Solidaires a réitéré son attachement aux formations collectives en présentiel. Concernant le transfert des donations (immeubles) de l'Enregistrement vers les SPF, la direction a abondé le nombre de stagiaires (7) qui assureront la formation en grappe à leur retour.
- **EDR** : toujours aucune information sur la gestion (zone infra départementale, polycompétence, indemnitaire...) de la future équipe départementale de renfort !!!
- **Seuil d'encaissement numéraire** : officiellement fixé à 300€, une note locale interne admet que l'on encaisse au-delà tout en faisant de la pédagogie. Une journée de formation à l'attention des caissiers va avoir lieu sur les thèmes nouveautés et sécurité...à voir...
- **Formation** : suite à la fusion des cadres A, la direction va suivre les agents qui vont changer de métier...va-y avoir du boulot pour la For Pro quand les B et les C vont y passer...
- **Déménagements** :
  - \* pas d'actualité pour la CDC (réflexion en cours).
  - \* pour les Domaines et l'immeuble Big Boss, c'est soumis à l'avancement du dossier CDC et de la libération de locaux à la Direction
- Pas de création d'une **cellule patrimoniale** avant 2016
- **Remboursement des CICE** : Solidaires a dénoncé le manque de contrôle et de liaisons entre les services concernés (DDFIP / URSAF) , ainsi que l'aspect chronophage de l'exercice.
- **Programmation au PCE** : si la Direction reconnaît à demi-mot qu'un problème existe (actuellement 107 fiches produites sur les 381 attendues en fin d'année), elle l'impute plus du fait du cursus des agents arrivés sur le Pôle que du fait d'un réel dysfonctionnement (le filtre de la Direction n'a rejeté que 4 fiches sur 107). Toutefois un groupe de programmation a été créé pour produire des listes issues de SIRIUS PRO, ainsi que des programmations aléatoires sur le haut du portefeuille des prestataires de services (30 dossiers sont engagés à ce jour). Un vrai travail pédagogique et de formation doit être fait....



# Fonctionnaires, vous n'êtes pas coupables !

Dans le contexte de crise et de rigueur ambiant marqué par une importance certaine de la dette publique, une précarité croissante, un chômage de haut niveau et une activité économique atone, **les fonctionnaires sont souvent présentés comme les responsables de la dette publique, comme des privilégiés et comme les responsables de la situation sociale et économique très dégradée.**

**Une telle approche est fautive, stupide et dangereuse.**

**Fausse, car les dépenses servant à payer les fonctionnaires ne sont pas la cause de la hausse de la dette, loin s'en faut.** L'accroissement de la dette s'explique en effet par :

- la crise, car avec elle, l'activité économique s'est effondrée et avec elle, les recettes fiscales, alors que les besoins sociaux, par exemple en matière d'indemnisation du chômage, explosaient,
- le poids des taux d'intérêts durant les années 80 et 90, qui ont grevé les comptes publics durant de longues années,
- les allègements fiscaux intervenus au cours des 15 dernières années : à titre d'exemple, le manque à gagner induit par les baisses des taux du barème de l'impôt sur le revenu intervenues entre 2000 et 2007 s'élève aujourd'hui à 180 milliards d'euros... Il faut ajouter à ce manque à gagner colossal le coût des niches fiscales qui ont été créées, les 20 milliards de pertes budgétaires dus à la loi « tepa » d'août 2007 etc...
- l'évolution démographique : le vieillissement de la population se traduit mécaniquement par une hausse de certaines dépenses sociales (retraites, maladie, dépendance).

**Stupide, car les fonctionnaires assurent des missions essentielles à la vie en collectivité qui seraient d'une manière ou d'une autre assurées même si l'Etat était réduit à sa plus simple expression.** Ce que les citoyens paient aujourd'hui par l'impôt serait de toute façon payé d'une autre manière si les missions de l'Etat étaient privatisées. Il en va ainsi du coût de l'éducation nationale : si cette mission ne relevait pas de l'Etat et n'était donc par conséquent pas financé par l'impôt, il faudrait que les ménages qui utilisent l'éducation nationale paient 5000 euros par an pour envoyer un enfant à l'école primaire, 8000 euros pour le collège, 10000 euros pour le lycée et davantage pour les études supérieures...

**Dangereuse, car une telle affirmation divise les salariés, ce qui ne bénéficie à aucun d'entre eux.** Ainsi, si elles étaient mises en oeuvre, les propositions de ceux qui veulent en finir avec le statut de la fonction publique ou qui veulent encore réduire la rémunération des fonctionnaires ne bénéficieraient pas aux salariés du privé. Au contraire, la dégradation de la situation des fonctionnaires se traduirait inmanquablement en réduction de leurs droits sociaux dans un mouvement d'alignement vers le bas dont rêvent les libéraux. Au contraire d'une telle spirale infernale, des avancées pour les fonctionnaires permettraient d'entraîner les salariés du privé afin d'améliorer leur situation.

*Les fonctionnaires n'ont donc pas à se sentir « coupables » de leur situation, et ce d'autant plus que celle-ci est marquée par un manque de reconnaissance, une dégradation de leurs conditions de travail et une pression sur leur pouvoir d'achat. Leurs revendications sont légitimes, elles ne concernent en outre pas leur situation individuelle et collective, elles portent également sur la défense et le rôle d'un service public dont toute la collectivité bénéficie.*